

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1467

présenté par

Mme Genevard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Kamardine,
Mme Trastour-Isnart, M. Bony, M. Benassaya, Mme Valentin, M. Hetzel, M. Sermier,
Mme Audibert, M. Rolland, M. Meyer, Mme Bonnivard, M. Pierre-Henri Dumont, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Cordier, M. Cinieri, M. Viry et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.